



Mode opératoire pour l'agriculteur

1. Dès qu'on sait qu'on va faucher, contacter le pilote responsable du secteur de la parcelle.



Pour que l'aéroport rentre en compte, il est impératif de les prévenir **avant midi la veille de la fauche**

2. Transmettre au pilote les numéros des parcelles en question et l'heure du début de fauche prévu.

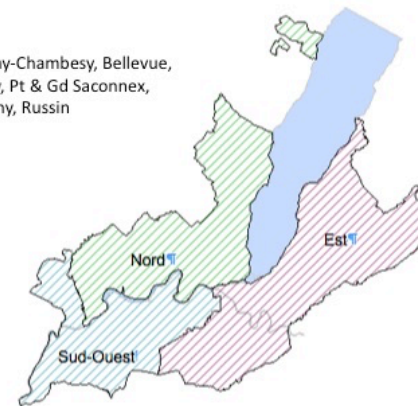
3. Si les horaires d'annonce sont respectés, le vol à lieu à la date et l'heure convenue avec le pilote.

Important : ce service est GRATUIT



Secteurs d'intervention
Nord, Sud-ouest, Est

Communes Nord
Céligny, Versoix, Pregny-Chambesey, Bellevue,
Genthod, Collex-Bossy, Pt & Gd Saconnex,
Meyrin, Vernier, Satigny, Russin



Communes Sud-Ouest
Lancy, Onex, Confignon, Bernex, Laconnex, Soral, Avusy,
Chancy, Avully, Cartigny, Aire-la-Ville, Dardagny

Communes Est
Hermance, Anières, Corsier, Collonge-
Bellerive, Gy, Jussy, Meinier, Presinge,
Puplinge, Choulex, Vandoeuvres,
Cologny, Thônex, Chêne-Bourg, Chêne-
Bougeries, Carouge, Veyrier, Troinex,
Bardonnex, P-L-O, Perly-Certoux

Secteur Est : Fabrice Lombard 079 346 21 34

Secteur Nord : Alain Bourguignon 079 662 18 56

Secteur Sud-Ouest : Julien Parini 079 328 68 89

France voisine : Régis Thevenet 076 376 85 54

Avertir 5 jours ouvrés avant, délai pour autorisation en France